



AVIS PUBLIC

Règlements

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 juillet 2023, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 560-02-2023 amendant le Règlement 560-2022 relatif au remplacement des puisards et la gestion des installations septiques**
- **Règlement 577-2023 pour autoriser la création du fonds de roulement**

Les règlements sont actuellement déposés sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 juillet 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA